



Relevé de décision

Comité Directeur - Samedi 25 mars 2017 - Paris

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Savate boxe française & DA, lors de la séance du 25 mars 2017 à Paris après avoir délibéré,

DÉCIDE

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur Fédéral du 28 janvier 2017 – Paris

Approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les assemblées générales et fusion des ligues (FFS et CNCCB) Alain Szenicer

Alain Szenicer demande à valider les comités départementaux du 21, 77, 82, 09, 26, 40, 44, 57, 59.

Approuvé à l'unanimité.

Alain Szenicer demande à valider les ligues suivantes :

- Ligue Bourgogne / Franche-Comté
- Ligue Nouvelle Aquitaine
- Ligue Ile de France
- Ligue Ile de la Réunion
- Ligue Occitanie
- Ligue Pacca

Validé à l'unanimité.

Proposition de répartition de l'aide fédérale 2016 pour chaque structure ; ligue et comité départemental (documents fournis aux membres du C.D). Cette aide sera versée dès la réception à la fédération de tous les documents officiels de chaque ligue et département.

Validé à l'unanimité.

3. DTN : Thierry MARDARGENT

CO 2017

Propositions du ministère pour la CO 2017

Baisse de la CO 2017 de 10 000 € sur les actions 1,2 et 4.

D'autre part, le ministère a indiqué que la cartographie des postes pour la fédération serait de 9 au lieu de 10. Donc nous serons à 9 + 1. La perte effective du poste n'interviendra qu'au moment d'un départ.

ETF : Combats Masculins/ Féminins/ séniors après la réunion du comité de sélection du 19 mars

La liste des athlètes combats Masculins/ Féminins SENIORS a été communiquée après le comité de sélection du 19 mars, celle des JUNIORS sera transmise après leurs finales du 29 avril.

Divers

Nomination de délégués techniques :

Ludovic Petey : 75/93

Dominique Siegler : 67

Bouguarne Khalid : 37 (sous réserve qu'il démissionne du comité directeur de son département),

4. CNC : Yvon NUGEL

Réflexions sur la réorganisation des compétitions des championnats de France divers

Extrait du règlement d'arbitrage : les protections

	Casque	Protège dents	Protège tibias	Coquilles (M)	Protection pubienne (F)	Protège poitrine (F)	Les bandages
Assaut Jeunes	obligatoire	obligatoire	obligatoires	obligatoire	Obligatoire (minimes et cadet(tes))	Obligatoire (minimes et cadet(tes))	Autorisés
Assaut	Autorisé	Obligatoire	Autorisés	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Autorisés
Combat 2^e série	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires
Combat 1^e série	Interdit (*) (*) <i>Sauf règlement particulier</i>	Obligatoire	Masculins interdits (*) (*) <i>sauf règlement particulier</i>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires

(*) *Sauf pour les rencontres et tournoi (plusieurs rencontres dans la même journée et/ou durant le même week-end).*

Proposition : Rajouter la rubrique COMBAT 1^{ère} SERIE ELITE A en tournoi (cf. tableau ci-dessous) :

Combat 1^{ère} série ELITE A en tournoi	Interdit	Obligatoire	Obligatoires	Obligatoires	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires
--	----------	-------------	--------------	--------------	-------------	-------------	--------------

Approuvé à l'unanimité.

5. Règlement Savate Pro : Rodolphe REDON

Le compte-rendu de réunion de la commission Savate Pro ainsi qu'une proposition de règlement Savate Pro est remis aux membres du comité directeur.

Dans le règlement il est définit que les conditions d'accès à la Savate Pro sont réservées aux Elites A.

- Les contrats concernant les primes attribués aux tireurs dans les compétitions Savate Pro. On se dirige probablement vers un contrat signé entre l'organisateur et le tireur.

Le comité directeur demande à ce qu'un paragraphe soit rajouté sur la prise en compte des frappes tibiales dans le jugement. Rodolphe REDON sollicite Alain SZENICER pour la rédaction.

Le comité directeur demande à ce que les prérogatives des médecins soient plus détaillées. André MONROCHE est chargé de rédiger ce paragraphe.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le règlement est validé à l'unanimité sous réserve des deux modifications demandées ci-dessus.

6. Fédération : Locaux et copropriété

- a) Locaux : changement de la porte d'entrée de l'escalier
- b) Le président propose également un aménagement de la boutique.
- c) L'écran de la salle de réunion est à changer afin de pouvoir répondre aux aspects pratiques des différents utilisateurs.

L'estimation du budget nécessaire pour les propositions a, b et c, est de 15 000 euros environ.

Approuvé à l'unanimité.

Une proposition est faite par le président pour l'achat de trois enceintes pliantes de sol en 2017 et trois en 2018. Coût estimatif : 5000 euros pièce, si ces dépenses entrent dans les budgets 2017 et 2018.

Approuvé à l'unanimité.

Copropriété :

- dossier pour l'achat de cave

Une étude est en cours avec l'aide d'un spécialiste et de documents pour l'achat potentiel d'une cave dans l'immeuble. Cette cave de 25 m² est disponible à l'achat.

Le président demande au comité directeur l'autorisation d'engager les demandes auprès du syndic de la copropriété pour l'achat de cette cave.

Approuvé à l'unanimité.

7. CNOSF

Le président annonce qu'il prévoit de se présenter au Comité d'Administration du CNOSF, à l'assemblée générale du Comité Olympique (11 mai).

Approuvé par tous les membres du C.D